



Démande d'écourter un préavis sans réponse

Par **magnolia2**, le **14/04/2009** à **21:47**

Bonjour,rnrnJ'aimerais savoir s'il y a une loi ou un code du travail qui réglemente le délai que peut prendre un employeur face à un employé qui souhaite démissionner et écourter son préavis pour commencer un nouveau travail. rnrnCeci étant donné que l'employeur ne répond pas à cette demande : y t-il un délai de réponse car en cas de non réponse cela prévaut à une acceptation, est-ce que vous connaissez donc une loi qui informe du délai qu'à l'entreprise pour répondre à 1 demande d'écourter 1 préavis ?rnrnMerci, cdt,rnmagnolia

Par **Visiteur**, le **15/04/2009** à **07:43**

bonjour,rnrnla réponse : <http://vosdroits.service-public.fr/F1980.xhtml>

Par **magnolia2**, le **15/04/2009** à **08:57**

bonjour,rnrnJe vous remercie pour votre réponse. Je l'avais déjà vu, ce qui me manque c'est le délai que l'employeur a pour me répondre. rnrnLà, cela fait 15 jours que l'ancienne entreprise ne m'a tjrs pas répondu (depuis leur date de réception du courrier) et ma nle entreprise est pressée pour m'avoir. Je ne trouve pas de texte régissant ce délai car je pense qu'en cas de non réponse, cela vaut p.e pour acceptation ? je ne sais pas ?rnrnCordialementrnmagnolia

Par **Visiteur**, le **15/04/2009** à **12:51**

renrnsans réponse de l'employeur vous devez faire votre préavis.